



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/12/11

Reçu en Préfecture le : 27/12/11  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 19 décembre 2011  
D-2011/742**

***Aujourd'hui 19 décembre 2011, à 10h30,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

Suspension de la séance à 12h45 - Reprise de la séance à 13h50

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Madame Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,  
*Mme Anne BREZILLON (présente à partir de 15h00), M. Michel DUCHENE (présent à partir de 14h45 et jusqu'à 15h20)*

**Excusés :**

Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Béatrice DESAIGUES

## **Associations sportives bordelaises, aide en faveur du développement du sport année 2012. Convention d'objectifs. Adoption.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux accompagne tout au long de l'année les associations sportives afin de leur permettre d'accueillir au mieux nos concitoyens. Les aides municipales se déclinent notamment par les actions ci-après :

- mise à disposition gratuite des installations tant pour les entraînements que pour les compétitions,
- mise à disposition d'autobus afin de permettre l'accès à ces mêmes installations aux jeunes fréquentant les écoles de sports,
- octroi d'une subvention pour le développement du Sport Educatif et Loisirs,
- octroi d'une subvention pour la pratique du haut niveau,
- octroi d'une subvention concernant les frais d'entretien des équipements municipaux,
- octroi d'une subvention pour accompagner la réalisation d'évènements sportifs.

Dans le cadre de la politique sportive, adoptée par le Conseil Municipal du mois de mai 2009, le soutien financier apporté par la Ville de Bordeaux suit une démarche se voulant la plus transparente, juste et équitable possible. Les associations sportives ont structuré leur demande de subvention autour des projets sportifs qu'elles souhaitent développer (avec présentation par section pour les clubs omnisports).

Le partenariat entre la Ville et les associations sportives, percevant une subvention égale ou supérieure à 10 000 €, est formalisé dans une convention d'objectif dont vous trouverez ci-joint le modèle type que nous proposons aujourd'hui à votre validation.

Le tableau, ci-joint, recense les associations répondant à ce critère, le détail des montants de nos aides ainsi que les objectifs à poursuivre.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter les termes de la convention et autoriser Monsieur le Maire à la signer
- autoriser Monsieur le Maire à payer les subventions correspondantes.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 décembre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Arielle PIAZZA**

Associations	Sections	Objectifs	Sport Educatif et Loisirs	Haut Niveau	Evènements Sport Educatif et Loisirs	Evènements Haut Niveau	Gestion des équipements	Transports
ASPTT	Centenaire de la section rugby	- organiser l'évènement	1 382 772,96 €	928 000 €	72 300 €	172 000 €	536 810 €	
	Omnisports - Gestion des équipements	- entretenir les équipements municipaux mis à disposition	35 500 €	19 400 €	3 000 €	0 €	104 800 €	
	Aikido	- développer la pratique féminine	500 €		3 000 €			
	Aquagym	- promouvoir la santé par la pratique sportive	700 €				104 800 €	
	Badminton	- accompagner la pratique féminine	800 €					
	Basket	- développer la pratique du badminton	500 €					
	Cyclotourisme	- développer la pratique du basket	600 €					
	Eveil omnisports	- favoriser la pratique loisir	1 500 €					
	Football	- utiliser le sport comme outil d'éducation	700 €					
	Judo Jujitsu	- favoriser la découverte des pratiques sportives	3 500 €					
	Montagne	- développer l'école de football	1 500 €					
	Natation	- utiliser le sport comme outil d'éducation	0 €	9 200 €				
	Pétanque	- créer une section adultes	500 €					
	Plongée sous marine	- augmenter les effectifs chez les jeunes	1 800 €					
	Patinage artistique sur roulettes	- favoriser la mise en place d'une pratique sécurisée	1 700 €					
	Randonnée pédestre	- assurer la formation des animateurs	500 €					
	Roller in line hockey	- favoriser la pratique loisirs	0 €	10 200 €				
	Rollers randonnée	- assurer les actions de développement durable	700 €					
	Rugby	- promouvoir la pratique du roller randonnée	12 000 €					
	Ski snow	- utiliser le sport comme outil d'éducation	500 €					
	Tennis	- favoriser l'accès des jeunes du quartier au rugby	7 000 €					
	Voile de plaisance	- créer une deuxième équipe seniors	500 €					
		- faire découvrir la pratique du ski snow	36 000 €	0 €	0 €	0 €	20 000 €	2 autobus
AS Coqs Rouges	Omnisports - Gestion des équipements	- entretenir les équipements municipaux mis à disposition					20 000 €	
	Omnisports	- accompagner les sections	5 000 €					
	Basket-ball	- développer la pratique du basket notamment pour le public féminin	2 000 €					
	Football	- promouvoir les actions de développement durable	15 000 €					
	Judo	- développer la pratique du football pour tous	1 500 €					
	Natation - Aquagym	- favoriser l'accès du judo au plus grand nombre	3 500 €					
	Plongée	- utiliser le judo comme outil d'éducation	2 000 €					
	Tennis	- favoriser l'accès de la natation et l'aquagym au plus grand nombre	5 000 €					
	Tennis de table	- développer la pratique féminine	2 000 €					
		- promouvoir la santé par la pratique sportive	2 000 €					
		- développer la pratique du tennis pour tous et en particulier pour le public féminin	2 000 €					
		- favoriser l'accès au public en situation de handicap						
		- favoriser l'accès au plus grand nombre						
		- favoriser la pratique intergénérationnelle						

Associations	Sections	Objectifs	Sport Educatif et Loisirs	Haut Niveau	Evènements Sport Educatif et Loisirs	Evènements Haut Niveau	Gestion des équipements	Transports
AIR Roller	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accessibilité économique</li> <li>Animations urbaines</li> <li>Cours patinage urbain pour adultes</li> <li>Cours seniors</li> <li>Randonnées urbaines</li> <li>Roller acrobatique</li> <li>Roller en famille</li> <li>Roller school</li> <li>Roll'kids</li> <li>Street hockey</li> <li>Street roller et animations skate park</li> <li>Vitesse et grande randonnée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développer les différentes pratiques du roller pour tous les publics</li> <li>- favoriser la mise en place d'une pratique sécurisée</li> <li>- promouvoir un nouveau mode de déplacement</li> <li>- participer à l'animation de la Ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>10 000 €</li> <li>2 000 €</li> <li>2 500 €</li> <li>1 000 €</li> <li>200 €</li> <li>2 500 €</li> <li>300 €</li> <li>300 €</li> <li>300 €</li> <li>300 €</li> <li>200 €</li> <li>200 €</li> <li>200 €</li> </ul>	0 €	0 €	0 €	0 €	
Avant Garde Jeanne d'Arc	<ul style="list-style-type: none"> <li>Omnisports</li> <li>Basket-ball</li> <li>Football</li> <li>Handball</li> <li>Tennis</li> <li>Volley-ball</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- aide à la pratique des sports collectifs de salle</li> <li>- développer les pratiques sportives pour le plus grand nombre,</li> <li>- utiliser le sport comme outil d'éducation,</li> <li>- promouvoir la santé par la pratique sportive,</li> <li>- accompagner la performance,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>82 300 €</li> <li>11 300 €</li> <li>8 000 €</li> <li>26 000 €</li> <li>17 000 €</li> <li>4 000 €</li> <li>16 000 €</li> </ul>	5 000 €	0 €	0 €	0 €	
Bordeaux basket	Basket	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développer la pratique du basket pour les jeunes, les féminines</li> <li>- utiliser le basket comme outil d'éducation</li> <li>- favoriser la pratique de loisirs</li> </ul>	14 000 €					

Associations	Sections	Objectifs	Sport Educatif et Loisirs	Haut Niveau	Evènements Sport Educatif et Loisirs	Evènements Haut Niveau	Gestion des équipements	Transports
Bordeaux Etudiants Club			178 400 €	26 600 €	0 €	5 000 €	0 €	
	Challenge Damestoy	- promouvoir l'image de la Ville - valoriser la performance - accompagner les sections				5 000 €		
	Omnisports		35 000 €					
	Aïkido	- favoriser la pratique de l'aïkido - promouvoir le sport éducatif auprès des jeunes	700 €					
	Athlétisme	- promouvoir la santé par la pratique sportive - accompagner la performance	18 000 €	4 000 €				
	Basket-ball	- développer la pratique des jeunes - favoriser la pratique compétitive et de loisirs	16 000 €					
	Escrime	- utiliser l'escrime comme outil d'éducation - développer la pratique des jeunes	20 000 €	7 000 €				
	Football	- accompagner la performance - favoriser l'accès du public en situation de handicap - poursuivre le développement de l'école de football	20 000 €					
	Gymnastique Rythmique	- favoriser l'accès à la pratique de la GR - développer la compétition	9 000 €	4 000 €				
	Handball	- accompagner la performance - développer la pratique du handball	12 000 €					
	Natation	- promouvoir le sport éducatif auprès des jeunes - développer la pratique de la natation pour les plus jeunes - favoriser la pratique compétitive et de loisirs - promouvoir le sport santé	15 000 €	8 000 €				
	Pelote basque	- accompagner la performance - développer la pratique de la pelote basque notamment chez les jeunes	1 500 €					
	Pentathlon moderne	- développer la pratique du pentathlon - accompagner la performance	900 €	3 600 €				
	Plongée sous marine	- favoriser la mise en place d'une pratique sécurisée	500 €					
	Rugby	- développer la pratique du rugby pour tous les publics - utiliser le rugby comme moyen d'éducation	22 000 €					
	Surf	- développer l'accès au surf pour tous les publics - sensibiliser les publics à la protection de l'environnement et au développement durable	5 000 €					
	Tennis	- développer la pratique familiale	1 000 €					
	Volley-ball	- développer la pratique compétitive	900 €					
	Yoseikan Budo	- développer la pratique du yoseikan budo	900 €					
Bordeaux Gironde hockey sur glace	Hockey s/glace	- favoriser l'accès des plus jeunes - utiliser le sport comme outil d'éducation - développer la pratique du hockey sur glace - accompagner la performance	20 000 €	175 500 €				
Bordeaux Sports	Quai des Sports Fonctionnement	- organiser la manifestation "quai des sports"	10 000 €	0 €	50 000 €	0 €	0 €	
			10 000 €		50 000 €			
Bordeaux sports de glace		- favoriser l'accès à tous les publics - accompagner la performance	15 000 €	10 000 €				

Associations	Sections	Objectifs	Sport Educatif et Loisirs	Haut Niveau	Evénements Sport Educatif et Loisirs	Evénements Haut Niveau	Gestion des équipements	Transports
Club athlétique municipal			82 000 €	43 000 €	1 000 €	0 €	111 000 €	
	Compétitions de GR	- promouvoir l'image de la Ville - valoriser la performance			1 000 €			
	Omnisports - Gestion des équipements	- entretenir les équipements municipaux mis à disposition					111 000 €	
	Boxe	- utiliser la boxe comme moyen d'éducation - favoriser l'accès aux plus jeunes	900 €					
	Achat exceptionnel d'un ring mobile		4 000 €					
	Cyclisme	- favoriser la pratique compétitive sur route et sur piste - développer l'initiation à l'escrime notamment chez les jeunes	3 500 €					
	Escrime	- développer la pratique pour tous les publics - accompagner la performance	9 000 €	5 000 €				
	Gymnastique Rythmique	- développer la pratique compétitive - augmenter les licenciés jeunes et seniors	11 000 €	5 000 €				
	Gymnastique Artistique	- accompagner la performance - favoriser l'accès de la GA pour les plus jeunes	11 000 €					
	Judo	- développer la pratique compétitive						
	Pelote Basque	- favoriser la formation - faciliter l'accès à la compétition	2 500 €					
	Plongée sous-marine	- développer la pratique de la pelote basque	500 €					
	Tennis	- favoriser la mise en place d'une pratique sécurisée - faire découvrir la pratique de la plongée aux jeunes issus de zuis - développer la pratique du tennis notamment chez les plus jeunes	2 600 €					
	Tennis de table	- accompagner la performance - créer un groupe Elite	8 000 €	2 000 €				
		- utiliser le tennis de table comme moyen d'éducation - développer la pratique féminine		31 000 €				
		- favoriser l'accès du tennis de table aux personnes en situation de handicap - favoriser la pratique compétitive et de loisirs - accompagner la performance	29 000 €					
Emulation Nautique			58 572,96 €	8 000 €	0 €	0 €	47 000 €	
	Omnisports - Gestion des équipements	- entretenir les équipements municipaux mis à disposition					47 000 €	
	Omnisports	- personnel mis à disposition	39 072,96 €					
	Aviron	- favoriser l'accès au plus grand nombre - utiliser l'aviron comme outil d'éducation	17 500 €	8 000 €				
	Canoë-kayak	- accompagner la performance - favoriser l'accès à tous les publics notamment les jeunes et les personnes en situation de handicap	2 000 €					
	Football	- poursuivre le développement de la section - promouvoir la pratique féminine		100 000 €				
Football Club Girondins de Bordeaux		- accompagner la performance - assurer la formation des jeunes		100 000 €				
Girondins de Bordeaux Handball Club			100 000 €	140 000 €	0 €	0 €	0 €	
	Ecole Multisports	- utiliser le sport comme outil d'éducation - favoriser la découverte des pratiques sportives	10 000 €					
	Handball	- favoriser l'accès des jeunes - poursuivre le développement du club - accompagner la performance	90 000 €	140 000 €				

Associations	Sections	Objectifs	Sport Educatif et Loisirs	Haut Niveau	Evènements Sport Educatif et Loisirs	Evènements Haut Niveau	Gestion des équipements	Transports
Girondins de Bordeaux omnisports	Grand prix Jean Boiteux	- promouvoir l'image de la Ville	90 000 €	51 000 €	14 000 €	0 €	0 €	2 autobus
	2ème triathlon	- participer à l'animation sportive de la Ville			9 000 €			
	Traversée de Bordeaux à la nage	- développer la pratique du cyclisme			2 000 €			
	Cyclisme	- poursuivre le développement de la section	5 000 €	5 000 €				
	Haltérophilie	- accompagner la performance			3 000 €			
	Hockey sur gazon	- favoriser l'accès des jeunes						
	Natation	- utiliser le sport comme outil d'éducation	23 000 €	15 000 €				
	Natation synchronisée	- développer la pratique de loisirs						
	Tennis	- accompagner la performance	33 000 €	18 000 €				
	Triathlon	- poursuivre le développement de la section	22 000 €	13 000 €				
	Championnat de France Savate	- accompagner la performance	2 000 €					
	Impacts Aquitaine	Impact Sport'S Festival	- promouvoir la santé par la pratique sportive	14 500 €	3 500 €	0 €	3 000 €	0 €
Boxe		- développer la pratique du triathlon				3 000 €		
Muay Thai		- promouvoir l'image de la ville	1 000 €					
Muay Thai à Bacalan		- valoriser la performance	1 500 €	2 000 €				
Savate		- développer les activités	11 000 €					
Savate forme		- utiliser le sport comme outil d'éducation	1 000 €	1 500 €				
Jumping International de Bordeaux		- promouvoir la santé par l'activité sportive						
Les Jeunes de Saint Augustin - JSA		- accompagner la performance						
Basket-ball		- promouvoir l'image de la Ville	112 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Judo		- valoriser la performance	46 000 €					
Karaté		- développer la pratique des plus jeunes	15 000 €					
Volley-ball		- favoriser l'accès à la compétition	1 200 €					
Les léopards de Guyenne	Basket handi	- développer la pratique dans un cadre sécurisé						
	Football	- développer la pratique des plus jeunes	50 000 €	11 000 €		2 000 €		1 autobus
Racing club de Bordeaux	- favoriser l'accès à la compétition	22 000 €						
	- augmenter les effectifs							
	- développer la pratique loisirs							
	- accompagner et valoriser la performance							
	- promouvoir l'image de la ville							
	- utiliser le sport comme outil d'éducation							
	- poursuivre le développement de la pratique du football							



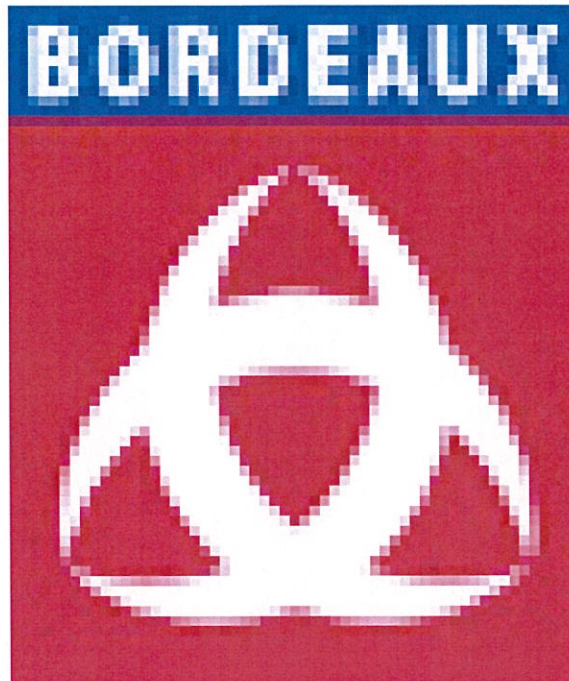
Associations	Sections	Objectifs	Sport Educatif et Loisirs	Haut Niveau	Evènements Sport Educatif et Loisirs	Evènements Haut Niveau	Gestion des équipements	Transports
Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac	Badminton	- poursuivre le développement de l'école de badminton - favoriser l'accès à la compétition - favoriser l'accès au plus grand nombre - poursuivre le développement sur le quartier	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 autobus
	Football	- promouvoir la santé par la pratique sportive - développer les pratiques de danses y compris compétitives - utiliser le sport comme outil d'éducation - développer la pratique du judo	6 500 € 15 000 € 1 000 € 2 000 €					
	Gymnastique et danses	- promouvoir la santé par la pratique de la randonnée pédestre - développer la pratique pour tous les publics et notamment pour les jeunes du quartier - utiliser le sport comme outil d'éducation	500 € 4 000 € 1 000 €					
	Judo, aikido, taekwondo							
	Randonnée pédestre							
	Savate, boxe française							
	Tennis							
				22 000 €	0 €	0 €	0 €	
				20 000 €				
				1 000 €				
Sporting club la Bastidienne	Football	- favoriser l'accès du football aux plus jeunes et aux féminines - utiliser le sport comme outil d'éducation - favoriser l'intégration et la mixité	500 € 500 €					
	Foot citoyen							
	Foot féminin							
	Vacances sportives							
Stade bordelais			210 000 €	154 000 €	2 300 €	70 000 €	254 010 €	2 autobus
	Open pro de Bordeaux de BMX							
	10 km des quais				1 300 €			
	Championnat de France de BMX				1 000 €			
	Meeting International d'Athlétisme					50 000 €		
	Omnisports - Gestion des équipements					20 000 €		
	Athlétisme						254 010 €	
				50 000 €	72 000 €			
				25 000 €	18 000 €			
				70 000 €	32 000 €			
Union Bordeaux Béglés	Football	- accompagner la performance - poursuivre le développement de l'école de football - utiliser le sport comme outil d'éducation - développer la pratique compétitive et de loisirs - accompagner la performance						
	Rugby	- poursuivre le développement de l'école de rugby - favoriser l'accès des jeunes et des féminines - accompagner la performance	55 000 €	32 000 €				
	Tennis	- poursuivre le développement de l'école de tennis - diversifier les pratiques pour les plus jeunes - développer la pratique féminine - favoriser l'accès du public en situation de handicap - assurer la formation des jeunes - accompagner la performance	10 000 €					
	Centre de formation		50 000 €					

Associations	Sections	Objectifs	Sport Educatif et Loisirs	Haut Niveau	Evènements Sport Educatif et Loisirs	Evènements Haut Niveau	Gestion des équipements	Transports	
Union Saint Bruno	Tournoi des Vendanges Coupe d'Europe de water-polo féminin	- participation à l'animation sportive de la Ville - valoriser la performance	119 600 €	86 000 €	2 000 € 2 000 €	2 000 €	0 €	2 autobus	
	Athlétisme	- favoriser l'accès à tous les publics - développer la pratique compétitive et la formation des jeunes - développer la pratique du saut à la perche - utiliser le sport comme outil d'éducation	3 000 €			2 000 €			
	Badminton	- développer la pratique compétitive et de loisirs - accompagner la performance	26 000 €	25 000 €					
	Basket-ball	- développer la pratique du basket pour tous les publics et notamment les plus jeunes - développer la pratique compétitive et de loisirs	6 000 €						
	Echecs	- développer la pratique	700 €						
	Escalade	- développer la pratique compétitive et/ou de loisirs dans un cadre sécurisé - encourager la pratique en pleine nature	1 000 €						
	Football	- développer l'école de football - attirer de nouveaux dirigeants	20 000 €						
	Gymnastique Rythmique	- utiliser le sport comme outil d'éducation - développer l'école de gymnastique - favoriser la pratique compétitive et de loisirs notamment chez les adultes	5 000 €						
	Handball	- développer la pratique du handball - utiliser le sport comme outil d'éducation	3 300 €						
	Judo	- développer la pratique du judo notamment en direction du public en situation de handicap - utiliser le sport comme outil d'éducation	7 000 €						
	Karaté	- favoriser l'accès au plus grand nombre - utiliser le sport comme outil d'éducation	2 000 €						
	Kendo	- favoriser l'accès au plus grand nombre - développer la pratique compétitive et de loisirs	1 500 €						
	sports aquatiques	- favoriser la découverte du milieu aquatique pour les plus jeunes - développer la pratique féminine - développer la pratique compétitive et de loisirs - promouvoir la santé par la pratique sportive - accompagner la performance	40 000 €						
	Water polo			61 000 €					
	Tennis	- développer la pratique compétitive et de loisirs pour tous les publics - développer le tennis féminin	3 000 €						
	Tennis de table	- développer la pratique du tennis de table	600 €						
	Volley-ball	- poursuivre le développement de la pratique de loisirs	500 €						
				30 700 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 autobus
	Union Saint Jean	Badminton	- développer la pratique du badminton - développer la pratique du basket pour tous les publics - favoriser la formation des dirigeants - développer l'école de basket	600 €					
		Basket		10 000 €					
Escalade		- développer la pratique compétitive et/ou de loisirs dans un cadre sécurisé - encourager la pratique en pleine nature	1 500 €						
Eveil Omnisports		- utiliser le sport comme outil d'éducation - favoriser la découverte des pratiques sportives	2 000 €						
Football		- développer la pratique du football pour tous les publics - développer la pratique compétitive et de loisirs - favoriser l'accès au plus grand nombre	12 000 €						
Karaté		- utiliser le sport comme outil d'éducation	500 €						
Randonnée pédestre		- promouvoir la santé par la pratique de la randonnée pédestre - développer la pratique du tennis de table - poursuivre l'accueil du public en situation de handicap	1 100 €						
Tennis de table		3 000 €							

Associations	Sections	Objectifs	Sport Educatif et Loisirs	Haut Niveau	Evènements Sport Educatif et Loisirs	Evènements Haut Niveau	Gestion des équipements	Transports
US Chartrons			39 000 €	15 000 €	0 €	0 €	0 €	1 autobus
	Badminton	<ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuivre l'accueil du public en situation de handicap</li> <li>- développer la pratique compétitive et de loisirs notamment chez les femmes</li> <li>- accompagner la performance</li> </ul>	5 000 €	15 000 €				
	Basket	<ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser l'accès à tous les publics et notamment aux plus jeunes</li> <li>- développer la pratique compétitive et de loisirs</li> </ul>	15 500 €					
	Boxes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuivre le développement de la section</li> <li>- favoriser l'accès à tous les publics</li> </ul>	3 000 €					
	Eveil Omnisports	<ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuivre le développement de l'école des sports</li> <li>- favoriser la découverte des pratiques sportives</li> </ul>	1 500 €					
	Football	<ul style="list-style-type: none"> <li>- utiliser le sport comme outil d'éducation</li> <li>- développer la pratique compétitive</li> <li>- favoriser l'accès au plus grand nombre</li> </ul>	9 500 €					
	Gymnastique volontaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- promouvoir la santé par la pratique de la gymnastique</li> </ul>	500 €					
	Randonnée pédestre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- promouvoir la santé par la pratique de la randonnée pédestre</li> </ul>	500 €					
	Roller Hockey	<ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuivre la formation des jeunes</li> <li>- développer la pratique compétitive et de loisirs</li> </ul>	2 000 €					
	Tennis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développer la pratique pour tous les publics</li> </ul>	1 500 €					
	US JSA/CPA		<ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuivre le développement de l'école de football</li> <li>- utiliser le sport comme outil d'éducation</li> <li>- développer la pratique compétitive et de loisirs</li> </ul>	17 000 €				
Villa Primrose		<ul style="list-style-type: none"> <li>- promouvoir l'image de la Ville</li> <li>- valoriser la performance</li> </ul>	34 000 €	30 000 €	0 €	50 000 €	0 €	
	Tournoi Challenger Masculin					50 000 €		
	Hockey sur gazon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser l'accès à tous les publics notamment aux femmes et aux jeunes</li> <li>- poursuivre le développement de l'école de hockey</li> <li>- développer la pratique de loisirs chez les adultes</li> </ul>	17 000 €	15 000 €				
	Tennis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuivre le développement de l'école de tennis</li> <li>- développer la pratique compétitive et de loisirs</li> <li>- poursuivre la formation des jeunes</li> <li>- accompagner la performance</li> </ul>	17 000 €	15 000 €				

# CONVENTION D'OBJECTIFS

Associations sportives



## EXPOSE

I. DISPOSITIONS GENERALES

II. DISPOSITIONS PARTICULIERES

ENTRE LES SOUSSIGNES

- La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du ....., reçue en Préfecture de la Gironde le .....

ci-après dénommée par les termes « la Ville »

d'une part,

ET

- L'Association « ... », dont le siège est situé... , représentée par M , Président

ci-après dénommée par les termes « l'Association »,

d'autre part,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

## EXPOSÉ

Le développement des activités physiques et sportives répond aux nécessités de satisfaire des besoins sociaux essentiels. Les structures associatives permettent de répondre aux attentes en matière de loisirs et de pratiques sportives. Elles sont aujourd'hui des acteurs à part entière de la vie sociale et constituent, à travers leurs activités, un prolongement nécessaire de l'action municipale.

Afin d'accompagner le mouvement associatif local et de contribuer au développement et à la pérennité des activités sportives, la Ville affiche sa volonté de :

- ↳ considérer et prendre en compte les différents volets de la pratique sportive liée au sport amateur : initiation, animation, compétition.
- ↳ développer la pratique du sport de haut niveau, à la condition qu'elle constitue l'émergence du sport éducatif.
- ↳ conditionner les aides financières qu'elle peut apporter à des engagements précis de la part des bénéficiaires en matière :
  - ✓ d'éducation sportive et de prévention,
  - ✓ d'ouverture au plus grand nombre,
  - ✓ d'interventions dans les quartiers les plus sensibles,
  - ✓ du respect des textes légaux régissant la pratique du sport.
- ↳ Impliquer les associations à la réalisation d'actions en faveur des Bordelais.

Pour ce faire, la Ville propose de mettre en œuvre une politique de partenariat avec les associations locales, passant par la conclusion de conventions d'objectifs annuelles.

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement du sport, la Ville de Bordeaux souhaite conclure une convention avec l'Association dont l'objet est : « ..... »

Cette convention respectera, d'une part, la politique décidée par la Ville en faveur du développement du sport et, d'autre part, l'objet de l'Association.

Cette convention comporte deux titres. Le premier contient les dispositions générales appliquées à toutes les associations sportives, le second les dispositions particulières propres au partenariat avec l'Association.

## TITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

### **Article 1<sup>er</sup> – Objet**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre la Ville et l'Association.

Ce partenariat se concrétise par :

- la détermination d'objectifs communs, d'actions à réaliser et de moyens alloués par la Ville suivant les règles fixées dans la présente convention.
- la mise en place d'une évaluation commune des actions réalisées dans ce cadre.

### **Article 2 – Durée**

La présente convention prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et expire au 31 décembre 2012, sauf résiliation dans les conditions prévues à l'article 10.

A son expiration, une nouvelle convention pourra être conclue après autorisation par le Conseil Municipal.

### **Article 3 – Objectifs**

Les objectifs principaux poursuivis par la Ville et l'Association sont fixés dans l'article 13 de la présente convention.

Chaque partie s'engage, pour ce qui la concerne, à mettre en œuvre ces objectifs, étant donné les moyens qui seront affectés à leur réalisation.

### **Article 4 – Concours financiers apportés par la Ville**

Les montants financiers pour 2012 sont arrêtés dans l'article 14 de la présente convention.

Ces concours font également l'objet d'une notification par simple lettre à l'Association.

### **Article 5 – Versement de la subvention**

La Ville s'acquittera de sa contribution financière selon un échéancier qui peut faire l'objet d'une concertation à la demande de l'association.

### **Article 6 – Moyens mis à disposition**

#### Alinéa 1 – Des installations

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à la disposition de l'Association les installations sportives municipales nécessaires afin de lui permettre de développer la mission éducative qui lui est reconnue.

Cette mise à disposition s'élaborera chaque année en début de saison en fonction des besoins exprimés par l'Association et de la disponibilité de ces installations.

### Alinéa 2 – Des transports

Afin de faciliter l'accès à ces installations pour les écoles de sport qui se déroulent le Mercredi, la Ville de Bordeaux s'engage à mettre à la disposition de l'Association : autobus chaque mercredi hors vacances scolaires qui seront réservés au transport des jeunes.

## **Article 7 – Engagement de l'Association**

### ***7.1 – Obligations comptables et contrôle de l'utilisation des fonds***

L'Association s'engage à respecter les dispositions légales relatives aux obligations comptables des structures associatives et au contrôle de l'utilisation des fonds publics, notamment l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les lois n°92-125 du 6 février 1992 et n°93-112 du 29 janvier 1993 et leurs décrets d'application.

Pour ce faire, elle tient une comptabilité conforme aux règles définies par le plan comptable général et aux adaptations qui en découlent en application de l'arrêté du 8 avril 1999 portant homologation du règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, et respecte la législation fiscale et sociale propre à son activité.

Ainsi, l'Association doit transmettre à la Ville, au plus tard à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant la clôture du dernier exercice, le bilan, le compte de résultat et les annexes du dernier exercice clos certifiés conformément aux dispositions de l'alinéa 7.1.2.

Les montants versés par la Ville, les autres collectivités territoriales et organismes divers doivent expressément figurer de manière détaillée en annexe des comptes qui sont transmis.

#### ***7.1.2 – Certification des comptes***

Les obligations qui incombent à l'Association en matière de certification des comptes varient selon le montant de la subvention que la Ville lui verse.

Conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001, si l'Association perçoit une subvention de la ville supérieure à 153 000 euros : elle transmet à la Ville les documents comptables certifiés par un Commissaire aux comptes inscrit au tableau de l'ordre et distinct de l'expert comptable de l'Association, le rapport du Commissaire aux comptes et le compte rendu de l'assemblée générale ayant approuvé les comptes.

Conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, si l'Association perçoit une subvention de la Ville supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % de son budget : elle transmet les documents comptables certifiés par le président de l'Association auxquels est joint le compte rendu de l'assemblée générale ayant approuvé les comptes annuels.

#### ***7.1.3 – Contrôle des fonds publics***

L'Association s'engage à justifier, à tout moment, de l'utilisation des fonds versés et tiendra sa comptabilité à la disposition de la Ville. A ce titre, la Ville peut procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utile, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du bien fondé des actions entreprises par l'Association et du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

A défaut de la production des documents comptables et de ceux stipulés à l'alinéa 7.4, la Ville se réserve le droit de ne pas procéder au versement de sa participation financière.



## **7.2 – Gestion**

L'Association veille, chaque année, à équilibrer son budget et cherche à développer ses ressources propres.

## **7.3 – Promotion de la Ville**

L'Association doit faire état du soutien de la Ville dans tout document, tant à usage interne qu'à destination du public.

L'utilisation du logo de la Ville doit respecter la charte graphique fournie à cet effet.

Lors des manifestations ou évènements organisés par l'Association, celle-ci doit faire état du soutien de la Ville en utilisant une banderole intitulée «Bordeaux ma Ville Partenaire de l'évènement » mise à disposition.

## **7.4 – Information sur l'activité de l'Association**

L'Association doit également informer la Ville sans délai de toutes les modifications intervenues dans ses statuts, la composition de son Conseil d'Administration ou de son bureau.

## **7.5 – Demande de subvention**

L'Association présente une demande motivée de subvention par écrit avant la fin du mois de juillet de chaque année au plus tard.

Afin d'instruire les demandes de subvention, les associations présenteront un dossier comportant :

- les statuts de l'Association,
- le justificatif de la publication de la déclaration de l'Association au Journal Officiel,
- l'attestation d'affiliation à une ou plusieurs fédération(s) française(s) sportive(s),
- l'attestation d'agrément Jeunesse et Sport (s'il y a lieu),
- la composition du bureau de l'Association,
- les comptes financiers du dernier exercice,
- la justification de l'utilisation des subventions versées par objectifs (et pour chaque section dans le cadre d'une association omnisports),
- le budget prévisionnel de l'association pour l'année à subventionner décrivant l'ensemble des financements et ressources propres (et pour chaque section dans le cadre d'une association omnisports),
- le compte rendu d'activités,
- un relevé d'identité bancaire ou postal,
- le dossier de demande de subvention fournis par la Ville dûment complété.

L'Association s'engage à utiliser la subvention conformément à son objet social, à sa demande, et aux lois et règlements en vigueur et notamment la réglementation en matière de débit de boissons.

## **Article 8 – Assurances - Responsabilités**

Les activités de l'Association sont placées sous sa responsabilité exclusive. L'Association doit souscrire tout contrat d'assurance propre à garantir sa responsabilité, de manière à ce que la Ville ne soit ni recherchée, ni inquiétée. L'Association produit chaque année à la Ville les attestations des assurances souscrites.

## **Article 9 – Impôts et taxes**

L'Association se conforme aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée à ce sujet en aucune façon. Elle doit, en outre, faire son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes et futures constituant ses obligations fiscales.

## **Article 10 – Résiliation**

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin, à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect par l'autre partie de l'une des clauses ci-dessus énoncées si, dans le mois suivant la réception de la mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception, la partie en cause n'a pas pris les mesures appropriées pour y remédier.

Si le non respect de la convention est imputable à l'Association, cette dernière rembourse à la Ville la part de subvention déjà perçue au prorata temporis de l'année en cours, à compter de la date de réception de la lettre recommandée.

La présente convention peut être résiliée à tout moment, avant son terme, si les parties sont d'accord. Cette résiliation amiable est signifiée par échange réciproque de lettres recommandées entre les parties.

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Il en est de même en cas d'utilisation de la subvention par l'Association à des fins autres que celles définies conformément aux articles 3 et 15 de la présente convention.

A ce titre, l'Association s'interdit, notamment, de redistribuer tout moyen municipal mis à sa disposition sous forme d'aide ou de subvention à d'autres personnes physiques ou morales.

## **Article 11 – Droit de timbre et d'enregistrement**

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association.

## **Article 12 – Election de domicile**

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile :

Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33000 BORDEAUX

Pour l'Association, .....

**TITRE II – DISPOSITIONS PARTICULIERES**

**Article 13 – Objectifs**

La Ville de Bordeaux désire favoriser la pratique des activités physiques et sportives chez tous les Bordelais quelque soit leur âge, leur niveau de pratique ou leur aspiration. Elle entend mener une politique de développement du sport en accompagnant le mouvement associatif local pour que chacun trouve au sein des clubs bordelais un épanouissement et une pratique conforme à ses attentes.

La Ville de Bordeaux souhaite pour cela orienter plus particulièrement ses objectifs vers les axes suivants :

- développer l'accès des pratiques sportives au plus grand nombre notamment aux femmes,
- promouvoir et transmettre les valeurs éducatives et sociales du sport,
- santé et sport : prévention par le sport et protection des sportifs
- faciliter l'accessibilité et la pratique adaptée à toutes les personnes en situation de handicap
- favoriser l'engagement sportif : ambition en matière de performance,
- encourager les pratiques liées au développement durable,
- promouvoir l'image de la ville : actions de promotion, participation aux opérations initiées par elle.

Si l'association est unisport , l' (les) objectif (s) poursuivi (s) par l'Association est (sont) le (s) suivant (s) :

- 
- 
- 

Si l'association est omnisports, l' (les) objectif (s) poursuivi (s) par l'Association est (sont) annexé (s) à la présente.

**Article 14 – Concours financiers apportés par la Ville**

Pour l'année 2012, les concours financiers apportés par la Ville de Bordeaux à l'Association sont les suivants :

..... € avec pour affectation :

- Sport Educatif et Loisir .....	€
- Haut niveau .....	€
- Gestion des équipements .....	€
- Evènements Sports Educatif et Loisirs.....	€
- Evènements Haut Niveau .....	€

Dans le cadre d'une association omnisports, les concours financiers apportés par la Ville de Bordeaux à chaque section sont définis dans un tableau annexé à la présente convention.

#### **Article 15 – Versement de la subvention**

Sous réserve des dispositions de l'article 5 de la présente convention, il est procédé au versement de la subvention de la manière suivante :

La part de la subvention dédiée à/aux évènement(s) sera versée sur production du bilan financier de celle-ci (ceux-ci).

Toutefois, cet échéancier pourra être révisé à la demande de l'Association ou de la Ville.

La subvention est versée au compte de l'Association.

Code banque :

Code guichet :

Numéro de compte :

Clé RIB :

Raison sociale de la banque :

#### **Article 16 – Evaluation annuelle**

La Ville et l'Association conviennent de se réunir une fois par an.

Les objectifs fixés à l'Association à l'article 13 de la présente convention font l'objet d'une évaluation.

#### **Article 17 – Pièces annexes**

Sont annexées aux présentes

- le tableau déterminant les objectifs de chaque section de l'Association,
- le tableau de répartition des subventions à chaque section de l'Association.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux  
P/Le MAIRE

P. ,

Arielle PIAZZA  
Adjointe au Maire

Président

